



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATTUT - BEZ (Suppléante) - COLIN - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DURAND (Suppléant) - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VICENTE.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

N° 2018/61

Objet : EHPAD Résidence La Grèze : affectation de résultats 2016 sur le Budget 2018

Vu les propositions d'affectation des résultats 2016 du Budget annexe EHPAD Résidence La Grèze envoyés par le Conseil Départemental du Tarn en date du 06 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats du compte administratif 2016 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

Section d'exploitation :

Hébergement :

Résultat de l'exercice : Excédent de91.053,21 €

Reprise de l'excédent des exercices antérieurs :0 €

Excédent cumulé à affecter :**91.053,21 €**

Ce résultat excédentaire est affecté pour 45.526,60 € en réserve de compensation et pour 45.526,61 € en réserve de compensation des charges d'amortissements.

Dépendance :

Résultat de l'exercice : Excédent de24.994,80 €

Reprise de l'excédent des exercices antérieurs :0 €

Excédent cumulé à affecter :**24.994,80 €**

Ce résultat excédentaire est affecté en totalité en réserve de compensation dépendance.

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : Excédent de84.659,00 €

Reprise du résultat cumulé antérieur de 2015 :272.449,03 €

Excédent cumulé à affecter :**357.103,03 €**

Ce résultat excédentaire est reporté au Budget 2018 (article 001).

Fait et délibéré, les jours, mois et an qu'il est dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 18 avril 2018.



Le Président
Raymond GARDELLE